



**HAL**  
open science

## Mondialisation, Triadisation et Régionalisation

Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Jacques Fontanel. Mondialisation, Triadisation et Régionalisation. La globalisation, un monde prospère de paix ou un monde de dominations et d'exclusions?, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1999. hal-03166229

**HAL Id: hal-03166229**

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03166229v1>

Submitted on 11 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Mondialisation, Triadisation et Régionalisation

Jacques Fontanel

La globalisation, un monde prospère de paix ou un monde de dominations  
et d'exclusions ?

Université des Sciences Sociales,  
Grenoble, 1999

La globalisation économique conduit à un essor des dialogues interrégionaux. Elle n'est pas uniformément étendue à l'ensemble des pays et régions du monde. La Triade, composée des Etats-Unis, du Japon et de l'Union européenne propose une nouvelle division du monde, entre le monde global intégré (la Triade) et les pays qui en sont exclus. Les Etats-Unis restent la grande puissance mondiale, entraînant dans le sillage de l'Alena le Canada et le Mexique, mais les inégalités croissantes produites par le « système américain, ne manquent pas d'inquiéter. Le Japon est devenue une grande puissance économique et technologique, mais il n'est pas suffisamment attractif pour devenir le leader d'un bloc régional. L'Union européenne est présentée comme l'exemple le plus réussi d'intégration économique, avec une union douanière efficace, mais une solidarité encore bien insuffisante entre ses membres. La création de l'euro constitue un effort positif vers une unification économique aux résultats contrastés. L'Europe manque encore d'homogénéité politique. Quant aux pays extérieurs à cette Triade, de nombreux efforts ont été accomplis avec des résultats contrastés.

Economic globalisation is leading to an increase in interregional dialogues. It is not uniformly extended to all countries and regions of the world. The Triad, composed of the United States, Japan and the European Union, proposes a new division of the world, between the integrated global world (the Triad) and the countries that are excluded. The United States remains the world's great power, with Canada and Mexico following in its wake under NAFTA, but the growing inequalities produced by the "American system" are cause for concern. Japan has become a major economic and technological power, but it is not attractive enough to become the leader of a regional bloc. The European Union is presented as the most successful example of economic integration, with an effective customs union, but still insufficient solidarity between its members. The creation of the euro is a positive effort towards economic unification with mixed results. Europe still lacks political homogeneity. As for the countries outside the Triad, many efforts have been made with contrasting results.

Japon, Etats-Unis, Union européenne, organisations économiques interrégionales  
Japan, USA, European Union, Interregional economic organization



On assiste à une ébauche de la mondialisation et à un essor des dialogues interrégionaux. L'Europe reçoit beaucoup d'investissements directs à l'étranger, mais souvent ils sont de nature intrarégionale. Pour les tenants de la régionalisation, l'intégration régionale ne saurait constituer une réponse ou une protection à l'égard des effets de la mondialisation. Cependant, la globalisation de l'économie n'est pas uniformément étendue sur l'ensemble des pays ou régions. C'est pourquoi si le processus de globalisation semble souligner le phénomène croissant de mondialisation de l'économie, il n'en est pas moins hétérogène et concerne principalement la Triade, composée des Etats-Unis, du Japon et de l'Europe. Sur 4200 accords stratégiques entre firmes de 1980 à 1989, 92% étaient relatifs aux relations de la Triade. Il apparaît une nouvelle division du monde entre le monde global intégré (Triade) et ceux qui en sont exclus. Si la régionalisation participe au mouvement de globalisation, celle-ci ne désigne bien souvent que le processus de "triadisation". Il est donc intéressant d'analyser successivement le Japon, l'Amérique du Nord, l'Europe et le reste du monde n'appartenant pas la Triade.

## Le Japon

Le Japon est une grande puissance économique. La question est de savoir s'il est à même de constituer une communauté nationale cohérente sous sa houlette.

### a) Le Japon, une grande puissance économique et technologique

Le Japon est une superpuissance qui a beaucoup investi dans la priorité nationale que constitue la technologie. La clef de la rivalité entre les nations industrialisées passe du contrôle des matières premières et de l'énergie à la maîtrise de la technologie. Le Japon est un nouveau pôle

économique, une puissance financière et technologique. Ce que japonais ont fait en matière de technologie, de finance, de production d'exportation et de puissance n'a aucun précédent historique. Les japonais ont commencé à créer leur XXIème siècle et, plus important, leurs valeurs donnent la forme des structures industrielles futures. Le Japon a obtenu 10 fois et demi plus de licences que les Etats-Unis, 8 fois plus que la Grande-Bretagne. La technologie est l'élément central de l'approche japonaise de la planification industrielle et elle donne priorité aux nouveaux produits, matériaux et systèmes de production. Il a parfois été souligné que le gouvernement japonais était le moteur et le MITI le principal véhicule de la promotion de la science. La politique industrielle est conduite par un énorme appareil de comités, représentatifs des élites individuelles et de groupes représentant les académies, les centres de recherche, les industries et agences bureaucratiques. Il y a donc un double niveau : international/national, public/privé, avec une vraie organisation. Même avec le soutien de l'Etat, le moteur n'est ni le gouvernement, ni l'université, mais bien l'entreprise privée très compétitive. L'Asie qui s'ouvre est aussi un atout pour l'avenir. Cependant, bien que le Japon se présente comme un excellent vendeur, son taux d'exportation est resté stagnant depuis vingt ans, même si la productivité du secteur de l'exportation n'évolue pas de la même manière que les autres secteurs avec un taux d'accroissement supplémentaire de 1,6% par an. Bairoch s'interroge sur l'éventualité du dumping systématique, car les entreprises vendent souvent des marchandises à des prix inférieurs à leurs prix de revient. Cela a deux conséquences :

- d'abord l'accroissement des exportations serait bien supérieur à ce qu'on l'exprimait en quantité;
- ensuite, un mauvais contrôle du dumping est susceptible d'avoir des effets négatifs, comme à terme les exportations paupérisantes.

Alors que les Etats-Unis insistent sur la R&D publique dans les secteurs fortement intensifs de capital (aérospatiale, électronique nucléaire), les japonais le font sur les « low-intensive capital industries », en se concentrant sur les technologies fondamentales à long terme et sur la capacité à appliquer la science aux opportunités commerciales dans certains secteurs particuliers. Le Japon est particulièrement bien placé pour appliquer la technologie du XXIème siècle aux besoins de chaque jour. Il dispose de nouvelles méthodes pour financer et organiser la science, dans un milieu particulièrement porteur. Si l'Europe peut encore concourir dans le domaine de la défense et du spatial, elle est dominée par le Japon et les Etats-Unis sur les technologies

---

<sup>35</sup> Bairoch, P. (1996), Op. Cit.

de l'information, de la biotechnologie ou de l'énergie, malgré les efforts d'Esprit et Alvey.

L'importance des investissements directs à l'étranger (IDE) japonais avait convaincu les experts que de nouvelles sources de compétitivité étaient à attendre de la R&D des multinationales basées au Japon. Le système devait s'étendre à toutes les FMN, mais celles-ci n'ont généralement pas adopté les stratégies des ressources humaines spécifiques du Japon. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances. Depuis 1980, le Japon intéresse par ses systèmes de production et de management. Les japonais ont considérablement développé leurs filiales à l'étranger, malgré les réticences des pays receveurs. Il y en a 124000 (2,4 millions d'emplois dans 127 pays), dont le tiers pour les industries et 2 millions d'emplois. Le principal réceptacle est l'Asie. La filiale japonaise est souvent hybride, car elle cherche à s'adapter partiellement aux conditions locales. Bien implantée, elle répond aussi bien à la demande locale qu'internationale. Les filiales transplantées ont des effets de démonstration sur les autres industries locales, notamment en Asie. Ce n'est pourtant pas suffisant pour parler d'hégémonie japonaise aussi bien en Asie que sur l'économie mondiale

b) Est-ce que le Japon peut devenir un leader d'un bloc régional ?

Pour définir un bloc régional, il faut un développement des échanges, un essor des investissements directs à l'étranger, un système de change centré sur le Japon pour tous les pays de la zone.

Il n'y a pas de zone yen, même si certains degrés d'intégration commencent à apparaître. Il existe une zone géographique commerciale et une zone monétaire<sup>36</sup>. Les comportements des marchés sont importants mais insuffisants. Les gains de bien-être consécutifs à l'appartenance à une zone de préférence commerciale sont vraisemblablement plus importants dans l'échange intra-commercial. Il est donc rationnel d'imaginer la création d'un marché commun en Asie. Les flux de capitaux sont aussi importants pour l'intégration économique. Le rôle du Japon s'est considérablement développé dans ce secteur depuis 20 ans. Il est passé de moins de 10% de l'IDE mondial en 1984 à plus de 20% en 1991. Il a été encouragé par le gouvernement japonais, même si l'Europe et les Etats-Unis en ont été les premiers bénéficiaires. Depuis 1990, l'Asie du Sud-Est devient vraiment un endroit recherché des investissements japonais, qui constituent d'ailleurs la source majeure d'investissements directs à

---

<sup>36</sup> Celle-ci est définie par l'existence d'un fort commerce régional, d'instruments intra-régionaux de flux de capitaux, de choix communs de devises pour les réserves officielles et de comportements homogènes de politique des taux de change.

l'étranger (IDE) dans la région. Les IDE du Japon dans les pays développés (Union Européenne et Etats-Unis, principalement) ont leur production vendue localement à 95%. Ils ne se présentent plus comme des envahisseurs et ils exercent une politique défensive d'export-substitution. Les meilleures affaires en termes de valeur ajoutée ont été faites dans les nouveaux pays industriels (NPI). Il existe maintenant une voiture asiatique (Mitsubishi), dont la radio est fabriquée à Singapour, les portes en Malaisie, la transmission aux Philippines, les roues en Australie, le moteur, le châssis et l'assemblage au Japon. En Asie, l'IDE japonais est de type « trade-enhancing » (renforcement du marché), alors qu'ailleurs il est « trade-replacing » (remplacement du marché).

La Japon offre aussi une aide publique (Indonésie, Chine, Philippines, etc.), mais à un faible taux. Il s'agit surtout de prêts et peu de dons. Les pays sont obligés de rembourser en yens, les bénéficiaires doivent alors exporter pour rembourser, ce qui accroît le commerce avec le Japon, notamment pour les matières premières, principale faiblesse de l'économie nipponne..

Peut-on concevoir un système de change centré sur le Japon pour l'Asie de l'Est ? Pour cela il faudrait que la monnaie soit généralement utilisée dans les échanges, qu'elle puisse constituer une valeur de réserve pour les banques centrales, que la parité ne fasse pas l'objet de problèmes particuliers, que le yen soit un instrument de réserve sur les marchés internationaux financiers. Or, l'usage du yen dans la région est limité, mais croissant. Le Japon n'a pas la même domination que l'Allemagne sur l'Europe. Les pays d'Asie de l'Est ne souhaitent pas utiliser le yen et donc la zone monétaire ne peut pas exister. Cependant, avec l'augmentation du commerce, la zone monétaire réduirait les coûts de change et les risques de l'échange. Les Etats-Unis ne veulent pas être absents du débat. Ils revendiquent le laissez-faire, le libéralisme et cette idéologie est renforcée par la culture américaine. Cependant, de nombreux pays de la région souhaitent conserver leur action industrielle et ils peuvent alors s'allier au Japon pour mieux résister aux Etats-Unis. Les principaux obstacles à cette zone sont la haine du japonais, la préférence pour le Bassin Pacifique (Pacific Basin) et le poids des Etats-Unis. Un processus d'intégration régional est en voie de constitution, malgré les handicaps. On risque d'avoir une zone d'arrangements préférentiels, sans monnaie commune, au moins dans un premier temps. A côté de cela, le Japon est vraiment devenue une grande puissance, malgré la crise financière qui le menace.

## Les Etats-Unis

Le processus de mondialisation/régionalisation s'est traduit par la mise en place de l'Association de Libre Echange Nord Américaine



(ALENA). Cependant, le système américain a souvent connu des situations de crise économique qui l'ont affaibli.

#### a) Le NAFTA (ALENA)

Les Etats-Unis, le Mexique et le Canada ont constitué depuis 1994 (accord signé en 1992) l'Association de Libre Echange Nord-Américaine (ALENA) ou North American Free Trade (NAFTA), qui succède à l'Accord positif entre le Canada et les Etats-Unis de Libre Echange (US-Canada Free Trade Agreement ou CFTA), qui devait éliminer toutes les barrières tarifaires et non-tarifaires entre les deux partenaires à l'horizon de l'an 1998. Les échanges entre les deux pays ont alors connu un accroissement considérable, les exportations du Canada s'accroissant de plus de 84% entre 1987 et 1992. La nouvelle association introduit, à côté de deux pays très développés, un nouveau partenaire au niveau de développement très différent (le PNB par habitant du Mexique est sept fois inférieur à celui des deux autres pays). La principale institution de l'ALENA est la « Trade Commission » qui se réunit une fois par an et est composée des Ministres ou des représentants désignés par chaque pays. Le travail administratif quotidien de la Commission est assuré par des officiels des trois pays participant aux différents comités et groupes de travail mandatés par l'Accord, sur la base du consensus. Il n'y a donc pas de structures bureaucratiques importantes, comme c'est le cas pour l'Union Européenne. Le principe de l'ALENA est l'élimination de tous les droits de douane des biens originaires du Canada, du Mexique et des Etats-Unis après une période de transition. La lecture de l'Accord, très technique, souligne la technicité et la complexité des négociations engagées par les trois partenaires. L'ALENA doit éliminer immédiatement les barrières non tarifaires dans le domaine de l'agriculture. Les contingentements sont interdits, sauf cas limités portant sur la protection des hommes, des animaux ou de l'environnement. Un programme (pour 2001) établit la suppression des droits de douane interrégionaux à l'exportation, afin d'éviter la double taxation. Les achats des gouvernements doivent faire l'objet d'une véritable compétition interrégionale, même si le Mexique bénéficie d'une période de transition quant à l'application des règles. La protection des droits intellectuels et la définition de règles sanitaires ou environnementales (fondées sur les standards internationaux) permettent de limiter la concurrence déloyale et de protéger les biens collectifs. Il existe toujours la possibilité d'actions d'urgence, notamment lorsque l'activité essentielle d'un pays est menacée par les exportations, mais des compensations devront être négociées. L'ALENA supprime des barrières significatives en matière d'investissement, en introduisant notamment des règles de protection

importantes en faveur des investisseurs et en établissant un mécanisme pour le règlement des conflits. Les décisions ne doivent pas être discriminatoires. Les fournisseurs de services financiers des pays de l'ALENA peuvent établir dans toute la région des activités de banque, d'assurance ou autres services. Les pays peuvent cependant conserver le droit d'établir des mesures prudentielles raisonnables. L'ALENA ne crée pas un marché commun pour le travail, chaque pays pouvant protéger l'emploi national de la concurrence des immigrés. Le marché nord-américain est le plus petit de la Triade.

La mise en place du NAFTA n'a pas été appréciée unanimement. Plusieurs questions restent en suspens. Les Etats-Unis estiment que l'ouverture du Mexique au marché américain devrait créer plus de 200 000 emplois et maintenir le niveau de compétitivité des entreprises industrielles, par l'exploitation optimale des avantages comparatifs. L'ALENA garantit la protection des inventions et des innovations, elle garantit l'accès des marchés canadiens et mexicains aux entreprises américaines, notamment les marchés publics, et elle donne un avantage comparatif non négligeable aux firmes américaines par rapport à la concurrence mondiale sur ces marchés. Actuellement, le taux moyen de protection du marché mexicain est de 10% et 80% des exportations américaines sont concernées. Mais globalement, à terme, l'impact de l'accord sur l'emploi aux Etats-Unis devrait être relativement faible. Selon la Commission américaine du Commerce International, l'ALENA doit accroître la croissance économique des trois partenaires à court et à long termes. Les investissements américains devraient augmenter très considérablement au Mexique. Les questions qui se posent sont surtout celles des choix des consommateurs (acheter mexicain ou américain) et de l'implantation des firmes (production au Mexique plutôt qu'aux Etats-Unis). Le Mexique devrait bénéficier de la restructuration des industries (télécommunications, textile, transport) et de la rentrée de nouveaux capitaux.

L'ALENA se présente comme un bloc commercial important, dont le rôle dans le développement de nouveaux accords commerciaux interrégionaux s'avère essentiel. Les pays d'Amérique Latine demandent l'élargissement de la zone à leurs marchés. Des discussions ont déjà été engagées notamment avec le Chili à cette fin, mais les réticences se font nombreuses. Le Président de l'AFL-CIO (15 millions de militants) a vertement critiqué l'accord, estimant que le but principal de l'ALENA n'est pas le libre-échange (*"it takes an awful lot of protectionism to get a free trade agreement"*), mais la protection de la propriété, des brevets et des profits des sociétés américaines implantées au Mexique. D'autres critiques estiment que les problèmes de la réforme du système de santé,

des progrès en matière d'environnement et de la protection des travailleurs auront perdu de leur urgence et de leur priorité.

#### b) Les faiblesses productives et sociales du « système américain »

Les performances internationales des USA n'ont pas toujours suivi celles des autres pays industrialisés. Le commerce international des services n'a augmenté que d'un tiers de 1970 à 1990, contre deux-tiers pour les produits industriels. Les Etats Unis depuis 1986 ont eu un surplus principalement de leurs services. L'essor de la globalisation des exportations semble plus prononcé aux Etats-Unis qu'en Europe, même s'il n'a pas encore atteint le niveau absolu de cette dernière. En 1994, les Etats-Unis comptaient 27,5% de produits à haute valeur technologique, contre 25,2% en 1984. Il y a eu un effort important dans la haute technologie, mais un recul considérable dans les produits de première nécessité. La part du Japon dans les semi-conducteurs est supérieure à celle des Etats-Unis. Les parts de marché des Etats-Unis ont décliné de 100% en 1970 à 5% pour l'électronique des consommateurs, de 99% dans les phonographes à 1%, de 90% des télévisions couleurs à 10%, de 100% dans la machine-outil à 35% en 1990. En outre, en matière de recherche, si les fonds fédéraux se sont accru de 95% en 20 ans, seulement 10% relèvent d'applications commerciales.

Cependant, le déficit et l'endettement public qui avaient une fâcheuse tendance à s'installer dans le fonctionnement de l'économie américaine sont en voie de résorption. Le déficit public a été divisé par deux entre 1992 et 1996, et il ne représente aujourd'hui que moins de 1,6% du PIB, grâce à la diminution des dépenses militaires, à l'augmentation de la pression fiscale et de la croissance économique.

Il est surprenant que le pays leader en matière d'innovation enregistre des gains de productivité plus faibles que ses poursuivants (problème peut-être de mesure, d'adaptation et d'organisation des entreprises aux nouvelles technologies, de préférence plus affirmée des consommateurs pour la diversité qui réduit les possibilités des économies d'échelle, de recherche d'une plus grande flexibilité de l'entreprise). La capacité à créer des emplois ne signifie pas seulement des emplois sous-qualifiés, les deux-tiers des créations nettes d'emploi entre 1989 et 1995 concernant les cadres supérieurs disposant de revenus 50% supérieurs à la moyenne, ce qui était l'inverse au début des années 80. Les passages au chômage sont courts (les chômeurs de plus d'un an n'excèdent pas 10 % des chômeurs contre 50% pour la France et l'Allemagne). Il y a un rejet des solutions malthusiennes, le taux de participation des travailleurs âgés (55-64 ans) étant de 67% contre 44% pour la France. Les préretraites coûtent pourtant très cher en France. La création d'emplois ne bénéficie



pas à ceux qui ont perdu un emploi. La Frosbelt a perdu 1,5 million d'emplois industriels entre 1980 et 1990, alors que la Sunbelt a gagné 450 000 emplois industriels. Le Sud est devenu une locomotive économique avec la nouvelle révolution technologique. Le siège social d'Exxon ne comprend plus que 300 personnes contre 2000 dix ans plus tôt. Les emplois industriels ont abandonné les villes pour les banlieues, il en va de même du commerce, avec l'essor des « shopping mall ». New York a perdu 60% de ses emplois industriels entre 1967 et 1987.

La cohabitation d'une croissance soutenue, d'une baisse du chômage et d'une inflation maîtrisée semble la caractéristique de l'économie des Etats-Unis sous la Présidence de Clinton. L'économie américaine est tirée par les technologies de l'information sur la base d'une phase de croissance longue. Le foisonnement des technologies de l'information et l'effort extraordinaire de réorganisation des entreprises ne semblent pas avoir stimulé les gains de productivité restés très modestes au niveau macroéconomique. L'économie américaine est capable de mobiliser de la main d'oeuvre (en augmentant même les heures de travail) et de développer sa capacité d'innovation. Cependant, il y a une quasi-stagnation du pouvoir d'achat, le niveau de vie n'étant souvent maintenu qu'avec un allongement de la durée de travail. Il y a une aggravation des inégalités et une détérioration des conditions de vie des plus faibles. Le taux officiel de la pauvreté est stable depuis 1980 à 12,5% de la population<sup>37</sup>.

Les fragilités résultent du développement des inégalités et de la faiblesse des gains de productivité. Il y a une détérioration de la balance commerciale, une épargne domestique insuffisante, ce qui n'est pas un problème urgent tant que l'épargne du reste du monde se place aux Etats-Unis, dans une proportion supérieure à l'importation de produits américains à l'étranger. Les dollars sortis des Etats-Unis sont immédiatement réinvestis en titres libellés en dollars. Par contre, entre 1989 et 1994, le salaire moyen des américains n'a augmenté que de 0,1% par an, le salaire médian diminuant de 0,6% par an, malgré une hausse des heures ouvrées. Si on assiste effectivement à une amélioration des rendements de l'éducation (la prime entre « college graduate » and « high school graduate » étant passée de 48% en 1971 à 38% en 1979 et 58% en 1989, on n'en assiste pas moins à une érosion des classes moyennes et à une baisse de pouvoir d'achat des travailleurs les moins qualifiés. Il existe maintenant les « working poors » (travailleurs pauvres). Cependant, il existe une forte mobilité sociale ascendante. Les ouvriers faiblement qualifiés sont en concurrence avec les pays à faibles coûts de la main d'oeuvre et la diffusion de l'information exclut les

---

<sup>37</sup> Cotis, J.P. & Quinet A. (1997), Les ressorts de la puissance économique américaine, *Revue Française de géoéconomie*, L'Amérique conquérante. Stratégies pour le XXIème siècle, n°2, Eté.



travailleurs les moins qualifiés. En outre, le taux de syndicalisation a diminué (20% en 1977, 15% en 1996). 42% des enfants noirs vivent en-dessous du seuil de pauvreté et les noirs (12% de la population) représentent 55% de la population carcérale. Pour le niveau des mathématiques, les USA sont classés au 9ème rang des pays de l'OCDE, au 7ème pour la lecture (enfant de 13 ans).

Les Etats-Unis présentent donc un bilan a priori contrasté. Il n'empêche que ce pays est en train de reconstituer les fondements économiques d'une nouvelle domination économique mondiale.

### L'Union Européenne (UE)<sup>38</sup>

Au XIXème siècle, Emile Durkheim avait déjà noté le développement d'une société civile européenne, basée sur une division internationale du travail accrue et des concepts de justice partagés. L'UE est un essai de construction d'un système étatique de « *governance* » économique internationale pour un capitalisme international. Son rôle, ses pouvoirs et son système institutionnel sont fondamentalement différents de ceux des Etats. L'UE, telle qu'elle est constituée, ne peut pas devenir un pouvoir supranational interventionniste sur le modèle des Etats keynésiens. Elle crée plutôt un nouvel ordre international, contrôlé par des relations intergouvernementales entre Nations-Etats.

L'Union Européenne est souvent présentée comme l'exemple le plus réussi d'intégration économique. Au sortir de la dernière guerre mondiale, deux questions essentielles se posaient aux Nations européennes : comment restaurer l'activité économique du continent ? Comment empêcher le retour de la guerre et des conflits ? Jean Monnet et Robert Schuman proposèrent, au nom du gouvernement français de mettre en commun la production et la consommation de charbon et d'acier, de créer à cet effet une organisation européenne, ouverte à tous les pays du continent, dirigée par une Haute Autorité, exerçant un réel pouvoir supranational. A long terme, l'objectif défini était la création d'une Fédération européenne. Six pays (République fédérale d'Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Italie et France) se rallièrent à cette proposition et instituèrent en 1951 la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui proposait une réelle intégration économique, certes limitée à un seul secteur de l'économie, mais exemplaire et d'une grande importance économique. Les gouvernements renonçaient à leurs droits de douanes, aux restrictions quantitatives, aux subventions et à toutes pratiques commerciales discriminatoires, en même

---

<sup>38</sup> Fontanel, J. (1995), Op.Cit.

temps que des mesures étaient prises pour interdire les cartels. La seconde étape importante fut le Traité de Rome (1957) instituant le Marché commun et l'Euratom. Les «Six» décidèrent d'appliquer à l'ensemble de leur économie les principes de la CECA. Ils s'engagèrent à réaliser un marché commun caractérisé par la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises, la définition de politiques économiques communes et la mise en place d'un appareil institutionnel. Le processus d'intégration était alors bien engagé. Il se poursuivra par la réalisation (avec 18 mois d'avance) de l'union douanière, par la fusion des Exécutifs des trois communautés (CECA, EURATOM et CEE) en 1967, par la Conférence des chefs d'Etat de La Haye (1969) marquant la ferme volonté des pays de la Communauté de réaliser une union économique et monétaire, par l'élargissement du groupe au Royaume-Uni, au Danemark et à l'Irlande (1973), à la Grèce (1981), à l'Espagne et au Portugal, sans doute à l'Autriche, la Suède, la Norvège et la Finlande, et par la création du Système monétaire européen (1979).

Avec l'Acte unique européen signé en février 1986, plusieurs frontières techniques, physiques, fiscales ont été gommées. Il marque une renaissance de la Communauté en insistant sur la transformation du marché commun en un "grand marché unique", la coopération européenne en matière de politique étrangère, le renforcement de la cohésion économique et sociale de la Communauté et la coopération monétaire. L'Union économique et monétaire institue une souveraineté supranationale avec les Accords de Maastricht, mais si la construction européenne résulte d'une volonté politique, elle ne s'engage pas nécessairement vers l'union politique. Le Traité de Maastricht fonde l'Union européenne. Le traité fixe plusieurs objectifs, notamment l'enrichissement des compétences communautaires, la mise en place d'une union politique par une vigoureuse action en faveur de la démocratisation de l'Europe et par la définition d'une politique étrangère et de sécurité commune et l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen (pouvoir de codécision dans certains domaines). La Communauté européenne se présente comme une institution destinée à réaliser l'union douanière, puis économique des pays membres, qui émet des règlements qui s'imposent à tous les États membres.

#### a) L'Union douanière

Une union douanière peut être sommairement définie comme l'engagement conventionnel de plusieurs pays de supprimer toute barrière douanière entre eux et d'adopter, à l'égard des pays tiers, une attitude commune assurant pour chaque produit un niveau de protection uniforme. En ce sens, elle diffère des zones de libre-échange dans lesquelles chaque

pays conserve la liberté de sa politique douanière et de son tarif extérieur à l'égard des pays tiers. L'union douanière vise à éliminer toute distorsion de traitement des agents économiques. Elle implique l'établissement d'une législation et d'un tarif douaniers communs, l'interdiction dans les échanges intracommunautaires de droits de douane ou de réglementation restrictive et la concentration des droits de douane perçus.

Le marché unique est défini comme un espace économique sans frontières intérieures, ouvert à la libre circulation des produits (marchandises et services) et des facteurs de production (travail et capital). Il conduit à une réglementation commune de la fiscalité.

- La suppression des droits de douane et des restrictions est bien engagée aujourd'hui. Il existe encore des clauses de sauvegarde qui constituent des obstacles non permanents à la libre circulation des marchandises, mais elles sont sous contrôle de la Commission. Les barrières non tarifaires, aux objectifs apparemment très louables (défense de la nature, lutte contre l'inflation ou protection du consommateur), sont plus délicates à supprimer, l'imagination des administrations étant très grande en matière de protectionnisme indirect, mais leur raison d'être repose trop souvent sur la volonté de réduire la concurrence internationale. Enfin, les entraves techniques de caractère industriel concernant la sécurité d'emploi des produits ou la qualité des produits sont réduites par l'action de la Commission en matière de lois et de règlements, en remplaçant le principe d'harmonisation par celui de la reconnaissance mutuelle qui ne définit que les exigences principales. Depuis janvier 1993, les frontières physiques ont été abolies pour les échanges intra-communautaires, même s'il existe encore un contrôle concernant l'origine des produits.

- La libre circulation des hommes est entrée en vigueur en 1993. Aucune discrimination ne doit exister entre les travailleurs des pays membres. La libre circulation pour les professions libérales pose quelques problèmes (non reconnaissance des diplômes et des qualifications), mais cet obstacle est en voie de disparition. La libre prestation des services est reconnue, même si certaines prestations restent réglementées.

- La libre circulation des capitaux est entrée en vigueur en juillet 1990, avec la suppression du contrôle des changes. Dans le domaine bancaire, la définition commune des fonds propres, le ratio de solvabilité et l'agrément unique des banques pour concrétiser la liberté d'établissement ont fait l'objet de directives européennes. Depuis 1993, les banques agréées peuvent fournir leurs services dans tous les Etats membres sur la base du contrôle du pays d'origine (principe de la libre prestation des services et libre circulation des produits financiers). Le marché unique des capitaux rend nécessaire une harmonisation de la fiscalité directe, conduisant à une sous-imposition des revenus du capital.



- L'article 85 du Traité de Rome interdit les pratiques concertées et l'exploitation abusive d'une position dominante. Pourtant, ce même article autorise les accords s'ils améliorent la production ou la distribution des produits ou s'ils contribuent au progrès technique, tout en maintenant une concurrence. Une jurisprudence a conduit à considérer les bonnes et les mauvaises ententes.

- La mise en oeuvre du marché unique suppose une harmonisation de la fiscalité indirecte. La méthode appliquée depuis 1993 consiste à fixer des taux minima (aussi bien pour la TVA que pour les accises).

La politique commerciale commune s'exprime d'une part, par l'utilisation d'une législation et d'un tarif douaniers communs et d'autre part, par des accords internationaux engageant tous les membres.

- L'UE a rapproché les dispositions douanières nationales, par l'établissement d'un droit douanier communautaire se substituant purement et simplement aux dispositions nationales. Une véritable législation communautaire en matière de douane a été constituée. Cependant, avec la vague mondiale du libre-échange, une érosion des tarifs douaniers a pu être observée. La construction européenne a plutôt reculé dans ce domaine. Cependant, depuis 1970, la Communauté est seule habilitée à mener les négociations tarifaires. L'élargissement de l'Union européenne aux PECO (pays d'Europe centrale et orientale) et à la Russie n'est pas encore d'actualité, mais de nombreux accords commerciaux et politiques consolident ces démocraties naissantes et ne ferment pas, à terme, les voies de l'intégration.

- Une directive européenne de 1993 cherche à remplacer la préférence nationale en matière de marchés publics par une préférence communautaire.

Les accords de Lomé mettent en évidence le souci de l'Europe de prendre en compte les caractéristiques particulières des pays de l'ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et de leur appliquer des règles particulières. La quasi-totalité des produits originaires des pays ACP peuvent pénétrer dans la Communauté sans acquitter de droits de douane, et ce sans réciprocité, si ce n'est l'application de la clause de la nation la plus favorisée.

- La stabilisation des recettes d'exportation (mécanisme du STABEX) constitue l'apport le plus original des Conventions de Lomé. Il compense, sous condition de taux de dépendance (5% de réduction des recettes d'exportation ou 1% pour les PMA) et de taux de déclenchement (baisse de revenu de 5% ou 1% pour les PMA par rapport à la moyenne des 4 années précédentes) la chute des recettes d'exportation et il fonctionne comme une assurance contre les mauvaises années pour les exportateurs. Le système ne couvre cependant que certains produits et à partir de certains seuils (le seuil de dépendance et seuil de déclenchement). Les

résultats sont très hétérogènes. En outre, le seuil de déclenchement ne tient pas compte de la hausse des prix des produits industriels. Il existe cependant le SYSMIN, qui n'est pas chargé de stabiliser les recettes d'exportation de certains minerais, mais octroie des crédits pour relancer la production minière des pays ACP lorsque leurs exportations diminuent d'au moins 10%. Cette procédure permet à l'UE d'assurer ses approvisionnements.

- Un Fonds européen de développement (FED), géré par la Commission après avis des Etats membres par l'intermédiaire du Comité des fonds, contribue au financement des pays ACP sur la base des programmes établis par chacun d'entre eux. Dans le cadre de la Convention, la CEE s'engage à fournir une aide financière, dont les deux tiers sous forme de dons.

- Il y a une marginalisation économique des pays ACP et à une asymétrie croissante de leurs échanges avec l'Europe, même si Lomé aborde les questions d'ajustement structurel et de la dette. Sa dotation financière équivaut à moins de 15% de l'aide publique de l'UE. En outre, la Convention est très complexe et les pays ACP n'en maîtrisent pas toujours les arcanes. Ajoutons qu'une conditionnalité politique, liée notamment à la démocratisation et aux droits de l'homme, s'est développée.

#### b) L'Union économique

L'intégration économique suppose une solidarité accrue des membres, du fait de l'accentuation des disparités structurelles entre pays et régions, des risques du "dumping social", des fortes perturbations engendrées par la libre circulation des capitaux et le respect de la libre concurrence dans le cadre d'une harmonisation des conditions de la compétition économique. Le principe de la subsidiarité implique que chaque politique communautaire doit reposer sur une évaluation économique précise. Il suppose des procédures d'incitation et de substitution. L'intervention de la Communauté est justifiée dans trois cas : le bon fonctionnement du marché intérieur, la possibilité de créer des économies d'échelle et la prise en compte des effets externes. L'Union européenne est destinée à favoriser l'intégration économique.

L'agriculture contemporaine se caractérise par sa dépendance à l'égard des processus naturels, par ses difficultés d'adaptation à l'évolution des conditions économiques de la croissance industrielle et par un retard des revenus des personnes qui en assurent la production. Le Traité de Rome a réservé une place importante à la politique agricole commune. Outre les problèmes des relations extérieures, la politique agricole commune comprend deux composantes principales : une politique des marchés et des prix et une politique structurelle.

• Concernant la politique des marchés et des prix, trois principes prédominent : l'unicité du marché (libre-circulation des produits, harmonisation des législations et des réglementations, parités monétaires stables), la préférence communautaire (qui protège le marché unique des importations à bas prix et des fluctuations mondiales) et la solidarité financière qui s'exprime dans le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), qui faisait intervenir la préférence communautaire. Ce dernier intervient en vue de régulariser les marchés agricoles dans la Communauté, il finance une partie des produits européens à l'exportation et il participe au financement de la politique commune d'amélioration des structures agricoles. Le système de prix est basé sur trois concepts : le prix indicatif (qui sert de base au système de prix et qui est établi pour la grande majorité des produits), le prix d'intervention (fixé en dessous en prix indicatif, qui oblige les organismes officiels à acheter les quantités offertes si la demande à ce prix est insuffisante) et le prix de seuil (représentant le prix minimum à l'importation). A l'égard des pays tiers, la PAC établit un système de prélèvements à l'importation et de restitutions à l'exportation. Les organisations communes des marchés se divisent en quatre grandes catégories qui utilisent des mécanismes différents : le prix de soutien (couvrant 70 % de la production), la protection extérieure (fleurs, certains vins, fruits et légumes), l'aide complémentaire aux produits (qui permet aux agriculteurs de percevoir la différence entre les prix du marché et les prix garantis) et l'aide forfaitaire à l'hectare (qui ne concerne que 0,6 % de la production). L'accroissement de la productivité, un niveau de vie accru pour les agriculteurs, une stabilité du marché, la sécurité des approvisionnements, des prix raisonnables à la consommation étaient les objectifs recherchés. La stabilité des marchés a été nettement accrue et elle est assurée à court terme. Elle a été obtenue par les mécanismes d'intervention qui ont permis une protection contre les fluctuations du marché mondial et un étalement de l'offre par déstockage ou par importations supplémentaires. La sécurité des approvisionnements ne pose aucun problème pour les produits «vitaux» destinés à l'alimentation humaine. Les prix agricoles ont progressé moins vite que les prix à la consommation.

• La politique structurelle intéresse aussi le FEOGA. Elle se préoccupe de la modernisation des exploitations, de l'encouragement à la cessation de l'activité agricole, de l'information socio-économique et de la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture. La politique agricole commune est indissociable de la politique régionale et de la politique de l'environnement (concernant notamment les aides à l'agriculture en montagne ou le développement des régions méditerranéennes). La gestion courante de la PAC est difficile et le



système européen fonctionne par crises successives. Les excédents sont souvent présentés comme le prix de l'indépendance alimentaire. Il s'agit de la rançon du succès et de l'indépendance. Cependant, le coût de la PAC devient exorbitant et plusieurs réformes ont été engagées, dont la dernière en 1992 a porté sur les prix, la garantie du revenu, la protection de l'environnement et la promotion de la qualité des produits.

L'Union Européenne exerce aussi plusieurs politiques économiques communes, concernant notamment l'industrie, les transports, les régions, l'environnement ou le secteur social.

- Le Traité de Rome n'a donné à la Communauté que des pouvoirs très réduits en matière industrielle. C'est le triomphe de l'interventionnisme libéral, la Commission rejetant tout dirigisme industriel, compte tenu des désaccords profonds entre les gouvernements européens. La politique communautaire contrôle les aides publiques nationales et cette politique permet d'agir sur les structures de la production industrielle. La politique industrielle se ramène à peu de choses : incitation à la normalisation intracommunautaire, création de l'office européen des brevets, politique commune en matière de charbon et d'acier. L'UE est amenée à s'occuper des secteurs en crise, tels que la construction navale ou le textile, et elle exerce un rôle important dans la mise en place des liens entre recherche et industrie (Eureka, Comett, Sprint). La politique commune est difficile à réaliser car les intérêts des Etats divergent fortement.

- Les signataires du Traité de Rome s'étaient engagés à assurer le développement harmonieux de leurs économies en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés. Or, les déséquilibres régionaux se sont accrus depuis la création de la CEE. La Communauté n'a pas de politique régionale globale, même si elle dispose d'instruments susceptibles d'influencer le développement régional et si elle contrôle les aides nationales. Le Fonds européen de développement régional (FEDER), dont l'objectif est le développement à moyen et à long terme des régions les plus défavorisées, fonctionne souvent comme un simple outil de refinancement des budgets nationaux.

- Dans le domaine social, l'Union Européenne a créé, dès 1951, le Fonds social européen (FSE) qui a subi de nombreuses réformes. ce qui est la preuve d'une inadaptation entre ses moyens et ses objectifs. Son principal but est de promouvoir l'amélioration des conditions de vie des européens. Son action porte plus particulièrement sur huit secteurs prioritaires : les régions en difficulté, les jeunes chômeurs, les handicapés, les migrants, les femmes, l'adaptation des entreprises au progrès technique, le textile et l'agriculture. L'action de la CEE en matière sociale reste très insuffisante. Le Royaume-Uni n'est guère favorable à son action.

- La politique des transports est nécessaire, à la fois pour optimiser les avantages de ces dépenses, pour favoriser la circulation des produits et

pour supprimer toutes les distorsions à la concurrence. La politique des réseaux transeuropéens a pour objet d'éliminer les goulets d'étranglement dans les infrastructures transfrontalières. L'acte unique et le traité de Maastricht marquent à cet égard des étapes importantes vers une Europe des transports.

- Il existe une politique de l'environnement. En 1990, l'Agence européenne de l'environnement a été créée, malheureusement avec de faibles moyens financiers. Elle n'exerce pas une influence décisive sur l'économie des pays européens.

### c) L'Union monétaire et la monnaie unique

Avec l'Union monétaire et les accords de Maastricht, l'ambition d'une véritable intégration politico-économique est définitivement définie. La monnaie unique est le catalyseur espéré d'un processus d'intégration qu'elle est susceptible de relancer ou de dynamiser. Elle permet de tirer parti du marché commun, tout en diminuant les coûts de transaction. Les principes ont été clairement établis dans le Traité de Maastricht, mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des ambitions.

- La première étape a commencé en juillet 1990. Elle se présentait comme une période d'apprentissage de la convergence des évolutions économiques des pays membres, soumettant à la Communauté un examen multilatéral de leur situation économique.

- La seconde étape devait débuter le 1er janvier 1994, après ratification du Traité de Maastricht. La condition de l'adhésion au mécanisme de change n'était pas obligatoire, même si le plus grand nombre devait s'y rallier. Le financement monétaire des déficits budgétaires était exclu, ainsi que toute responsabilité de la Communauté et des autres Etats sur les dettes d'un membre. Il s'agissait donc d'une phase de transition, avec l'instauration de l'Institut Monétaire Européen (IME). Créé par le Traité de Maastricht comme l'institution centrale de la transition vers l'Union Economique et Monétaire (UEM), l'IME a été mis en place le 1er janvier 1994, sous la présidence d'Alexandre Lamfalussy. L'indépendance de l'IME ne signifie pas son isolement institutionnel. Bien qu'autonome quant à ses performances, l'Institut n'a pas de responsabilités de politique monétaire directe pendant les deux premières étapes. Les banques centrales nationales sont représentées dans son Conseil et pendant la phase préparatoire le vote unanime est requis. L'IME constitue un dispositif de transition vers une banque centrale européenne, même si de nombreuses banques nationales souhaitent lui voir jouer plutôt un rôle de conseil. Il a pour fonction de renforcer la coordination des politiques monétaires, la gestion de l'euro, la surveillance du fonctionnement du SME, la mise en évidence des risques encourus par une "policy mix" déséquilibrée, la



reprise des fonctions du FECOM et la préparation des instruments de la future politique monétaire unique. Toutes les banques centrales y participent quelle que soit la position de leur Etat à l'égard de l'UEM. L'IME prépare la troisième phase (harmonisation des règles et pratiques, élaboration des règles des opérations des banques centrales dans le cadre de la SEBC, supervision des billets de banque libellés en euros, objectifs intermédiaires de politique monétaire en vue de la stabilité des prix). L'IME va favoriser le fonctionnement des marchés de l'euro privé et il surveillera les clearings en Ecus.

- L'instabilité monétaire est incompatible avec le fonctionnement du Marché unique. La crise de l'été 1993 a remis en cause le scénario de transition vers l'UEM. La spéculation a réussi à démontrer que le SME ne contenait pas de règles suffisamment robustes pour rendre compatibles le processus vers l'Union monétaire et les conjonctures très disparates des Etats de l'UE. La bande de fluctuation de 30% pourrait permettre aux gouvernements et banques centrales de manipuler les taux d'intérêt et les taux de change. Mais la discipline européenne a prévalu, le marché s'est calmé et la plupart des monnaies attaquées ont retrouvé leur niveau précédent ou l'ont approché (franc belge, couronne danoise). Mais la spéculation peut revenir à tout moment et ce risque limite la croissance des investissements pour de nouveaux emplois. Une modification de 20% des prix change les données de la compétition, dans une situation de concurrence sévère. Au printemps 1993, les autorités monétaires ont respecté les règles de conduite, mais elles ont sous-estimé la puissance des marchés, qui détiennent chaque jour trois ou quatre fois les réserves détenues par les Banques Centrales des sept nations les plus riches du monde. Aucune banque centrale n'a vraiment la capacité de répondre seule à une attaque contre plusieurs devises. C'est pourquoi les débats sur le ralentissement ou l'accélération de l'Union Monétaire Européenne sont d'une importance politique majeure. Les banques centrales pourraient notamment signer des accords bilatéraux, avec la définition d'un code de conduite précis, limitant les dangers de la spéculation. En outre, la constitution de nouvelles réserves obligatoires pour contrer la spéculation apparaît nécessaire. Le Parlement Européen souhaite tirer les leçons de la crise du 23 octobre 1993. Il propose de remodeler le SME en donnant à l'euro un rôle central, en relation fixe avec la devise la plus forte, que les autres devises essaieraient de maintenir à un niveau fixe avec celle-ci. Des interventions seraient prévues, l'IME devenant de facto la banque centrale de la Communauté.

- Les principes édictés ont l'Union monétaire pour objectif principal, au plus tard pour 1999. Cependant, dans de nombreux partis politiques de toutes les nations, des contestations nombreuses se sont élevées sur le principe même de la procédure. Dès l'institution de la Banque Centrale

Européenne (BCE), l'IME sera dissout. Plusieurs conditions de convergence doivent être réunies (sauf cas exceptionnels ou évolution durable allant dans le sens demandé) par au moins sept membres :

- le taux d'inflation ne doit pas être supérieur de plus de 1,5% de celui de la moyenne des trois Etats les plus performants dans ce domaine ;
- le déficit budgétaire ne doit pas être supérieur à 3% du PIB ;
- la dette publique ne doit pas être supérieure à 60 % du PIB ;
- le taux d'intérêt à long terme ne doit pas être supérieur de plus de 2 points par rapport à celui des trois Etats les plus performants dans ce domaine de l'UE ;
- la devise nationale doit faire partie du mécanisme de taux de change du SME depuis au moins 2 ans, en respectant la marge étroite de fluctuation, et ce sans dévaluation.

Tous les Etats, sauf le Royaume-Uni (qui s'est réservé la possibilité de consulter au préalable son Parlement), ont pris l'engagement irréversible de créer la monnaie unique en 1999 au plus tard. Si ces critères ne sont pas respectés, le Conseil doit sélectionner au plus tard de 1er juillet 1998 les Etats membres qui pourront accéder à la phase ultime de l'Union dès le 1er janvier 1999. La Banque centrale européenne remplacera l'IME, même si les banques centrales des Etats membres, en vertu du principe de la subsidiarité, pourront poursuivre leurs activités à condition de ne pas interférer dans le domaine de compétence de l'UEM. L'euro changera de nature ; il ne sera plus un panier de monnaies, mais une monnaie directement émise. Pour Lamfalussy, la monnaie unique est possible pour 1999. Une économie est d'autant plus sensible à la variation de son taux de change que son degré d'ouverture est important. Dans le cas d'une ouverture optimale, l'union monétaire semble une idée évidente. Celle-ci reste cependant difficile à imposer dans des conditions de niveaux de développement très hétérogènes. La monnaie unique ne convient pas à tous les pays et comme l'arme budgétaire est exclue (le budget de la Communauté passera de 1,2% à 1,37% du PIB de l'UE), les Etats sont de plus en plus réticents à suivre la logique de Maastricht.

- La monnaie unique élimine la contrainte extérieure de chaque pays membre, au moins pour une grande partie des échanges. Une relance communautaire serait alors possible. Cependant l'indépendance de la Banque centrale plus préoccupée de l'inflation que du chômage est un obstacle, à moins que les politiques ne soient capables de modifier cette contrainte. La défense d'une monnaie forte n'est pas toujours le bon moyen de répondre à la concurrence extérieure, même si elle devient une monnaie de réserve, car la grande majorité des échanges est intra-européenne. L'argument de Fitoussi selon lequel les taux de croissance effectifs pourraient être supérieurs aux taux de croissance potentiels aurait un fort potentiel de vérification concrète. Il existe un potentiel de

rattrapage qui réside dans le gel de réserves de croissance. Les critères de convergence sont dorénavant tellement présents dans le paysage économique de l'Europe qu'ils apparaissent comme des conditions de succès, de puissance et de rigueur. Pourtant, la volonté d'une monnaie forte s'apparente plus au mercantilisme qu'à la neutralité monétaire des libéraux. La monnaie commune doit être utilisée comme support d'une relance et d'une politique sociale, sans quoi l'Europe libérale et unifiée monétairement détruirait davantage l'économie et la société.

- Le Traité de Maastricht a choisi de commencer l'unification économique par la monnaie et non par l'impôt. Cette voie plus aisée, moins coûteuse politiquement et à la portée symbolique forte avec l'euro n'en reste pas moins périlleuse, en l'absence d'une véritable volonté d'intégration. La question est de savoir si les citoyens européens souhaitent payer l'impôt communautaire, avec un contrôle démocratique donnant un pouvoir important au Parlement. La légitimité des institutions communautaires est encore embryonnaire, compte tenu du pouvoir surtout consultatif du Parlement européen. Malgré les avancées prévues par le Traité de Maastricht, l'application du principe de la subsidiarité et l'absence d'un code de conduite budgétaire particulier limitent considérablement l'influence de la discipline européenne nécessaire à l'unification. Le budget et la monnaie supposent la légitimité du pouvoir et la confiance des agents privés. Or, les deux instruments fonctionnent ensemble et on peut se demander comment déterminer la politique monétaire compte tenu des degrés de liberté des politiques budgétaires nationales. Historiquement, l'intégration politique a toujours précédé l'intégration monétaire (celle-ci souvent réalisée sous l'égide d'un pays ou d'une monnaie dominante), ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'intégration commerciale. L'ancrage à un étalon de référence est nécessaire et la règle selon laquelle la mauvaise monnaie chasse la bonne s'est toujours exercée. L'intégration implique une volonté d'échange économique, une entité culturelle et la lutte contre un péril commun. Dans ces conditions, l'Europe a progressé, mais son homogénéité politique et culturelle reste à faire.

### **Les pays n'appartenant pas à la Triade**

Si les efforts tendant à développer la coopération commerciale ont été relativement importants, ils ont généralement été réalisés dans le cadre de l'intégration économique. Or, il faut bien admettre qu'à trop demander, la plupart des organisations économiques internationales créées à cet effet n'ont pas obtenu des résultats à la hauteur de leurs ambitions.

#### **a) En Asie**



L'effort d'intégration est important en Asie.

• L'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est), projet d'organisation commerciale réunissant la Thaïlande, la Malaisie, les Philippines, Singapour et l'Indonésie, connu sous le nom de la Déclaration de Bangkok, a été créée en juillet 1967. Il avait pour objectif d'accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel des pays membres par des efforts communs entrepris dans un esprit d'entente et d'égalité. La protection de la paix, la stabilité de la région, le développement de la collaboration et de l'assistance réciproque pour toutes les questions d'intérêt commun (éducation, technologie, science), l'expansion du commerce, l'amélioration des transports et des communications, la recherche d'une meilleure utilisation de l'agriculture et de l'industrie, l'amélioration du niveau de vie, la coopération avec d'autres organisations complètent ces objectifs fondamentaux. Les pays membres de l'ASEAN (ou ANASE) ont signé en 1976 un accord portant sur la réduction progressive des barrières douanières gênant les échanges intracommunautaires. Ils souhaitent aboutir à une zone de libre-échange. Cet accord prévoyait :

- la vente et l'achat préférentiels de produits de base (surtout le riz et le pétrole) en période d'offre excédentaire ou de pénurie.
- l'octroi de préférences aux appels d'offre publics.
- l'abaissement des tarifs mutuels,
- la réalisation de plusieurs projets industriels mutuels.

Les premières mesures relatives aux avantages douaniers et au partage des industries ont été prises en 1977. La croissance de cette région a été excellente, de l'ordre de 7% par an. En janvier 1992, ses membres ont décidé de faire un pas vers l'intégration économique en créant la zone de libre échange de l'ASEAN (AFTA), étendue sur 15 ans, les droits de douane devant être ramenés à 5%. Cependant, l'absence d'une organisation commune et d'une instance de résolution des conflits peut contrarier ces projets. En outre, l'ASEAN a noué de nombreuses relations avec les Nouveaux Pays Industriels et de nombreux "clubs", généralement initiés par la diaspora chinoise, se sont développés. Prévu pour début 1993, l'intégration, objectif encore lointain, a réellement débuté en janvier 1994.

• L'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation) est un forum international (pour le marché et les investissements) dont le programme est assuré par la PECC (Pacific Economic Cooperation Conference) qui réunit des hommes d'affaires, des universitaires et des décideurs politiques. La région Asie-Pacifique est la plus dynamique du monde. L'APEC (ASEAN, Australie, Canada, Japon, Nouvelle Zélande, Corée du Sud, Etats-Unis, Taiwan, Chine, Hong Kong, Papouasie-Nouvelle Guinée, Mexique et le Chili en 1995) a eu une croissance très élevée cette dernière

décennie. C'est l'idée d'un régionalisme ouvert qui a prévalu en matière économique, permettant en outre des accords avec d'autres arrangements régionaux comme le NAFTA, l'Accord de relations économiques plus étroites (1983) entre l'Australie et la Nouvelle Zélande et l'ASEAN. Taiwan et la République de Chine négocient ensemble grâce à cette association. Les Etats-Unis souhaitent que le libre-échange soit établi dans cette zone dès 1996. En outre, des solutions régionales aux problèmes d'environnement ou d'énergie sont recherchées, ainsi que la mise en place d'infrastructures et de réseaux interrégionaux.

- **L'EAEG (East Asia Economic Group) ou Groupe économique d'Asie de l'Est (ASEAN, Hong Kong, Japon, Corée du Sud, Taiwan)** n'a pas encore eu de développement concret.

### b) En Afrique

L'Afrique est très consommatrice d'institutions internationales. Malheureusement, ce n'est pas très bon signe, car ce phénomène témoigne d'une certaine incapacité des Etats africains à s'entendre et à développer, au delà des mots et des Conférences, des projets et un avenir commun.

- **La CEA (Communauté économique africaine)** se propose de créer un marché commun en Afrique. Le Traité a été signé en juin 1991.

- **L'UDEAC (L'Union des Etats d'Afrique Centrale)** prévoit la suppression des droits à l'importation et à l'exportation des produits faisant l'objet d'échanges mutuels, l'adoption d'un tarif douanier commun et la libre circulation des capitaux et des personnes. Créée en 1964 et signée par le Cameroun, le Tchad, le Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon et la République centrafricaine, l'UDEAC n'a pas eu les résultats économiques escomptés.

- **Le Conseil de l'Entente** est la plus ancienne organisation économique internationale d'Afrique. Elle a été créée en 1959 à la Conférence d'Abidjan. La Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta et le Niger en furent les membres fondateurs, le Togo adhérant en 1966. Son principal objectif est d'harmoniser les politiques des différents membres. Le Comité d'industrialisation régionale, le plan de stabilisation et de commercialisation des principales denrées vivrières et quelques actions spécifiques en matière d'élevage, de transports et de communications ont été les principales actions de cet organisme, qui a permis, d'autre part, une union douanière totale portant sur les droits à l'importation et à l'exportation. Il existe un Fonds de solidarité représentant 10 % des recettes budgétaires de chaque Etat, dont les ressources sont distribuées selon des modalités de répartition favorisant les pays les plus démunis.

- **Le CEAO (Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest)**, avec le Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et

Sénégal, est l'héritière de l'Union douanière et économique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union du Développement Economique de l'Afrique de l'Ouest. Ces unions douanières préconisaient un tarif extérieur commun, une réglementation harmonisée et la réduction des droits de douane. Créée en 1970 à Bamako, la CEDEAO s'est fixée trois objectifs, à savoir la promotion de l'industrialisation, l'amélioration des infrastructures et l'essor des échanges intracommunautaires. Elle a surtout l'ambition d'être une union douanière. Elle gère le Fonds de solidarité et de développement qui finance les activités économiques communes. L'intégration se réalise progressivement par le marché, car les politiques économiques ne sont pas coordonnées et les objectifs communs ambitieux ne résistent jamais aux préoccupations strictement nationales.

- La CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ou ECOWAS regroupe les membres de la CEAO, plus Cape Verde, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Libéria, le Nigéria, la Togo et la Sierra Leone. Créée en 1975, elle siège à Lagos.
- La zone préférentielle de marché des Etats de l'Afrique de l'Est et du Sud, siégeant à Sri-Lanka et créée en 1981, se propose de développer le commerce intracommunautaire. Son action est limitée.
- La Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), créée en 1983 et siégeant à Libreville, s'engage à développer les intérêts économiques communs des Etats.
- Le MRU ou l'Union du Fleuve Mano (avec la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone), créée en 1973 et siégeant à Freetown se propose de développer les échanges mutuels en éliminant les barrières douanières.
- La CEPGL, la Communauté Economique des Pays du Grand Lac (Burundi, Rwanda, Zaire) créée en 1976 et siégeant à Gisenyi (Rwanda) établit une communauté économique dont l'action reste réduite.
- La SADCC (Southern African Development Coordination Conference) comprend tous les pays de l'Afrique australe (Angola, Tanzanie, Malawi, Zambie, Zimbabwe et les membres du SACU à l'exception de l'Afrique du Sud). Créé en 1979, il siège à Gaborone dans le Bostwana.
- Le SACU (South African Customs Union) créé en 1969 et siégeant à Pretoria (Bostwana, Lesotho, Namibie, Swaziland et Afrique du Sud), donne à l'Afrique du Sud la possibilité de devenir un pôle de développement.

### c) Au Moyen-Orient

Les organisations internationales régionales se sont développées dans les pays du Moyen-Orient, mais la situation politique et stratégique de la région les rend particulièrement fragiles.

- **Le Comité permanent consultatif du Maghreb** est un projet d'accord entre les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) signé en 1964 portant sur une réduction linéaire partielle des droits de douane et des restrictions quantitatives appliquées au commerce des produits industriels. Ce projet non ratifié n'a eu qu'une application limitée, compte tenu des oppositions politiques et militaires des Etats membres.
- **L'Union du Maghreb Arabe**, créée en 1989 dans le but de développer les relations économiques entre l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. Elle n'a pas encore produit beaucoup d'effets.
- **Le GCC ou Conseil de Coopération des Pays Arabes du Golfe** (Barhein, Koweit, Qatar, Oman, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis) a été créé en 1981. Il se propose de développer une zone de libre-échange.
- **L'Organisation de coopération économique régionale pour le développement**, créée en 1964 par l'Iran, la Pakistan et la Turquie, relancée en 1976 et en 1990, propose une zone de libre-échange et la promotion de projets à caractère régional.
- **L'ACM ou Marché commun arabe** (Egypte, Irak, Jordanie, Libye, Mauritanie, Syrie et Yemen, créée en 1964 n'a pas vraiment survécu aux périodes de conflits qui ont secoué cette région, souvent entre les membres eux-mêmes.

#### d) En Amérique Centrale et du Sud

L'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud ont toujours été intéressées par les processus d'intégration, avec une réussite pour le moins mitigée.

- **Le CBI (Caribbean Basin Initiative) ou l'Initiative du Bassin des Caraïbes**, (avec l'ensemble des petites îles constituées en Etat), décidée en 1983 et siégeant à Washington, propose une zone de libre-échange progressive entre les Etats.
- **La Communauté des Caraïbes (CARICOM)**, créée en 1973 et siégeant à Georgetown (Guyana), met en place un marché commun, avec la plupart des petites îles des Caraïbes.
- **L'OECS (Organization of Eastern Caribbean States) ou l'Organisation des Etats des Caraïbes de l'Est**, créée en 1968 et incluse dans le Traité du CARICOM, siège à Saint John's à Antigua, en vue d'une union douanière.
- **Le Marché Commun d'Amérique Centrale (MCAC)**, créé en 1960 et siégeant à Guatemala, se propose de mettre en place un marché commun entre Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua. Son fonctionnement est difficile, compte tenu des troubles



politiques de la région. Un accord avec la Mexique est en cours de discussion.

- **Le Marché commun du Sud (MERCOSUR)** entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay a été créé en 1991 par le Traité d'Asuncion. Son ambition est la création d'un marché commun, en harmonisant les règles de la concurrence.

- **L'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)** est directement issue de l'ALALE (Association Latino-Américaine de Libre-Echange), créée en 1960 par le Traité de Montevideo (Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Paraguay, Pérou et Uruguay et élargie successivement à la Colombie, à l'Equateur, au Venezuela et à la Bolivie) pour établir une zone de libre-échange (sans tarif extérieur commun et sans libre-circulation des travailleurs et des capitaux). Avec le nouveau Traité de Montevideo de 1980, l'ALADI entend établir un marché commun de la région de manière graduelle et progressive, susceptible d'aboutir à un processus d'intégration. Le traité a établi une aire de préférences économiques, avec la mise en place d'un tarif régional préférentiel. Ce traité, qui n'est entré en fonction qu'en mars 1991, est fondé sur les principes de la non-réciprocité et de la coopération communautaire.

- **ANCOM (Andean Common Market) ou Pacte Andin** créé par l'accord de Carthagène en mai 1969, se présente comme un groupement régional de l'ALADI et il réunit la Colombie, l'Equateur, le Pérou, la Bolivie, le Chili et le Venezuela, en vue de conclure un processus d'intégration économique. Cet Accord prévoit un programme linéaire et automatique de libération des barrières à l'importation, la suppression progressive des restrictions quantitatives. l'adoption d'un tarif extérieur commun, une harmonisation fiscale, une coopération en matière de plans de développement de l'agriculture et de l'industrie. Le Pacte Andin se propose de favoriser le développement intégré de la zone et il prévoit un mécanisme de programmation de l'intégration industrielle. Après le retrait du Chili en 1976 pour cause de libéralisme, le Marché Commun Andin a été renouvelé en 1991. Il se présente comme l'une des tentatives les plus intéressantes d'intégration économique dans les pays en développement.

### **Régionalisation, triadisation ou mondialisation**

?

Les effets de mondialisation, triadisation et régionalisation sont ressentis simultanément. Ils évoluent globalement dans le même sens, mais ils constituent aussi parfois des barrières mutuelles dans le développement de l'un ou de l'autre.



### a) Triadisation/mondialisation

La mondialisation est un processus de redéfinition des relations entre le centre et la périphérie, et des zones entières sont exclues de ce mouvement. Le modèle de feu le GATT et maintenant de l'OMC se situe dans le cadre de la concurrence parfaite (paradigme Walras-Pareto-Debreu), qui conduit aux conditions optimales paretienne de la production. Or, il existe autant de situations optimales que de répartitions initiales des richesses. L'optimum parétien est instable. En outre, la théorie du second rang de Lancaster et Lipsey montre que lorsque les conditions de la concurrence ne sont pas toutes réunies, rien ne prouve que d'en remplir quelques unes nous rapproche de cet optimum. Si globalement les modèles économétriques montrent que la réduction du protectionnisme augmente les taux de croissance (sauf pour l'Afrique), ils ne nous disent rien sur son coût environnemental, sur les seuils à dépasser ou non, s'ils aboutissent à un monde statique sans avenir, celui de la retranscription du passé et donc de son maintien.

La triadisation est souvent synonyme de mondialisation dans les analyses libérales. Plus des quatre-cinquièmes du commerce mondial sont réalisés par les pays de la Triade. Autant dire que, du fait des inégalités économiques et du développement encore insuffisant des pays du Sud notamment, la mondialisation des normes et des actions économiques s'adresse en priorité à la Triade. Les stratégies tournées vers l'exportation ont été plus efficaces que l'import-substitution, même si le Japon fournit un contre-exemple. La globalisation n'est pas synonyme de croissance générale et solidaire d'une économie mondiale pacifiée. Il y a même des spécialisations internationales : chimie et équipements professionnels en Allemagne, aéronautique, logiciels, services financiers aux USA, automobile et électronique grand public pour le Japon. Il n'y a pas homogénéisation, mais plutôt un processus de spécialisation. Les négociations Union Européenne-Etats-Unis et Etats-Unis-Japon sur les contingentements ou les ouvertures de marché sont bien connues. Ces accords ne peuvent pourtant pas remplacer les nouvelles institutions internationales.

L'absence d'un étalon de valeur international stable pour accroître l'internationalisation économique se fait lourdement ressentir. Mais les Etats-Unis ont toujours préféré l'américanisation à la mondialisation.

### b) Régionalisation/mondialisation

On assiste à la régionalisation, alors même que l'on met en place des citadelles économiques contradictoires avec l'idée du marché mondial (UE, NAFTA, ASEAN, MERCOSUR, CARICOM, UMA etc.). Les

chevauchements favorisent les regroupements de plus vaste ampleur. La question est de savoir si la régionalisation ne serait en fait qu'une étape « pédagogique » vers le marché généralisé. Cette hypothèse est contestable. Jacob Viner<sup>39</sup> analyse l'intérêt, en terme de bien-être, des Unions douanières par rapport la situation d'un libre-échange universel. Il met ainsi en évidence cinq cas, dans une analyse à deux pays et à un seul produit A.

- Si les deux pays ne produisent pas le bien A, leur Union n'a pas d'effet ni sur la production, ni sur l'échange du bien considéré, sauf peut-être si l'application des économies d'échelle à la commercialisation peut être envisagée.

- Si les deux pays sont les meilleurs producteurs du monde, leur Union sera avantageuse dans toutes les situations de réduction des droits de douane. Il n'existe alors aucun effet de "détournement de commerce" supplémentaire, mais plutôt un effet de "création de commerce" en faveur du pays le plus efficient des deux membres de l'Union bilatérale.

- Si les deux pays produisent le bien et si l'Union supprime un droit prohibitif, cette dernière produit un effet "création de commerce" intéressant qui accroît les échanges bilatéraux. Cependant, cet avantage est moins important que celui qui pourrait résulter d'un libre-échange généralisé dans le cadre d'une concurrence pure et parfaite.

- Si les deux pays produisent le bien, mais dans des conditions économiques inférieures à celles du reste du monde, l'Union est désavantageuse car elle provoque, même avec la suppression d'un droit de douane important, un effet de "détournement de commerce". Dans ce cas, la spécialisation se fait en l'absence des critères d'efficience, ce qui engendre une perte pour la collectivité.

- Si un seul pays de l'Union produit le bien, mais de manière inefficente par rapport au reste du monde, l'application forte d'un "effet de détournement de l'échange" peut s'avérer dommageable pour les deux économies, au cas où une protection contre les concurrents du reste du monde est prévue.

Cette analyse démontre que l'Union régionale n'est pas toujours, en tous temps et en tous lieux, efficiente. Pour Viner, son intérêt est d'autant plus élevé qu'elle supprime des droits de douane prohibitifs, que le nombre de partenaires est important et que les économies des pays partenaires sont suffisamment semblables pour permettre la restructuration des économies consécutive au processus d'intégration. Cette étude aura été prolongée par J.E. Meade<sup>40</sup> qui refuse l'hypothèse vinérienne de l'absence d'effets de substitution entre les marchandises du

---

<sup>39</sup>Viner, J. (1950), *The customs Union Issues*, Carnegie Endowment for International Price, New York.

<sup>40</sup> Meade, J.E. (1955), *The theory of custom's Union*, North Holland, Amsterdam.

fait d'une transformation de la structure des prix. La variation d'un tarif douanier conduit à un réajustement de la structure de la consommation des pays de l'Union. Les effets de création et de détournement du commerce s'opposent et l'union n'est avantageuse que lorsque les premiers l'emportent sur les seconds. Les analyses néo-classiques se sont alors développées sur ce thème et Lipsey<sup>41</sup> aboutit aux conclusions suivantes :

- Un pays qui n'est pas soumis à la concurrence internationale a un grand intérêt à la création d'une union douanière avec un pays qui la subit. Celui-ci aussi y a avantage si le commerce de l'Union avec le reste du monde est réduit .
- Un pays protecteur qui s'allie à un pays qui ne produit pas le bien considéré opère un "détournement de commerce".
- Les unions régionales entre économies substituables sont plus adaptées à l'Union que les économies nationales complémentaires.

Pour Johnson<sup>42</sup>, l'Union peut conduire à une fonction collective de préférence industrielle, dont l'optimisation conduit à l'augmentation des revenus réels. La localisation de la production ressortit alors au domaine stratégique, étant entendu qu'il faut définir une répartition satisfaisante des activités entre les partenaires. Les unions régionales auront d'autant plus d'atouts qu'elles disposent d'un degré de développement homogène, permettant de véritables choix.

En tout état de cause, l'intégration régionale n'est pas nécessairement optimale au regard de l'objectif visé, à savoir la réalisation du marché mondial. Paul Krugman<sup>43</sup> a montré, avec les instruments d'analyse de la tarification optimale, que la structuration du monde en blocs n'est pas optimale, sauf s'il existe soit un grand nombre de « blocs régionaux », soit un seul. Cependant, dans les autres cas, les bénéfices peuvent l'emporter sur les coûts. Plus le nombre de pays est élevé dans l'Union, et plus celle-ci est efficiente.

Ces théories, pour intéressantes qu'elles soient, se situent toujours dans la comparaison avec l'état idéal représenté par la concurrence pure et parfaite. Si l'on se situe d'un simple point de vue économique, l'optimum de second rang que permettrait éventuellement la résultante de l'Union européenne n'est pas nécessairement compatible avec le chemin qui conduit à l'optimum général de premier rang, applicable au libre-échange généralisé. Autrement dit, l'Union européenne n'est pas un facteur obligatoirement compatible avec le processus de globalisation. S'il est vrai qu'elle peut créer des détournements de commerce, les pays de l'Union

---

<sup>41</sup> Voir sur ce point l'excellente présentation de : Buzekay, A. (1996), *Intégration et désintégration européennes*, Economie Poche, Economica, Paris.

<sup>42</sup> Johnson, H.G. (1965), *An economic theory of protectionism tariffs bargaining and the formation of Customs Unions*, *Journal of Political Economy*.

<sup>43</sup> Krugman, P. (1991), *Geography and Trade*, MIT Press, Cambridge.

peuvent développer à leur propre profit une situation mondialement sous-optimale qui s'avère, au moins à court terme, la meilleure pour leurs propres intérêts. Plusieurs arguments peuvent conduire les pays de l'Union à préférer cette situation sous-optimale, notamment lorsqu'ils prennent en compte leurs seuls intérêts nationaux, lesquels ne se limitent pas à l'optimalité économique, mais intègre aussi les questions de sécurité, de pouvoir, de puissance. Il est parfois plus intéressant pour une Union d'être moins riche qu'elle pourrait l'être, si le reste du monde est proportionnellement encore plus touché dans sa production de richesses du fait de cette décision. Autrement dit, même si l'Union européenne n'est pas optimale économiquement, d'autres critères de puissance relative peuvent intervenir qui modifient définitivement les choix des Etats.

L'internationalisation est en marche, mais les entités nationales et régionales gardent cependant une grande importance. Des blocs commerciaux régionaux se sont constitués, conduisant d'ailleurs souvent à des trends contradictoires. De plus en plus de libéralisme économique est progressivement introduit à l'intérieur de la zone, même si chaque bloc se protège encore des autres. Si le libre-échange se développe, l'idée d'un marché contrôlé est aussi très forte. La plupart des pays en développement ont à négocier leur accès aux marchés mondiaux les plus riches. L'ALENA subit le contre-coup de la crise financière du Mexique. Les Etats-Unis sont obligés d'entreprendre des actions financières importantes, pas très populaires, qui affaiblissent le dollar, conduisent à la récession du Mexique et coûtent 1,3 million d'emplois aux USA (750000 pour les mexicains avec la politique d'austérité recommandée par le FMI). Les chances de survie à long terme de l'ALENA ne sont pas si bonnes, même si des considérations d'union politique peuvent encore faire surmonter les limites. Les effets du libre-échange sont douloureux à court terme. Ils concernent la réduction des prix et des salaires, la limitation des investissements sociaux et des emplois disponibles. Il existe même une opposition très forte contre le principe même du libre-échange. Les gouvernements doivent convaincre leurs électeurs d'entreprendre de douloureuses restructurations, ce qui suppose une vision plus large que le seul domaine économique. Pourtant, comment expliquer que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats sont aussi les plus réticents à cette libéralisation.

Il ne faut pas croire pour autant que l'intégration enclenche une dynamique de développement, notamment dans les pays du Sud, aux marchés étroits et mal constitués et aux barrières naturelles et de transports importantes. Si les coûts d'information ou de transaction ne sont pas nuls, l'abaissement des barrières douanières dans une situation de marchés oligopolistiques ou monopolistiques ne conduit pas nécessairement à l'optimum. Si en 4 ans on a pu réduire les droits de



douane de l'ordre de 6 à 7%, l'évolution des taux de change en diminue l'intérêt. Les avantages comparatifs sont pervertis par l'évolution des taux de change. La protection tarifaire n'est peut-être qu'illusoire et elle ne garantit pas une modération du jeu concurrentiel. On fait obstacle au commerce des nouveaux pays industriels, mais plus pour longtemps. Il peut y avoir, notamment à l'égard de l'internationalisation de la production et de la finance, un rejet progressif. Le problème réside souvent moins dans la mobilité des facteurs économiques que dans leur mobilisation n'importe où et n'importe quand.

La régionalisation est une protection déguisée, un « *hinterland* » naturel. Il y a un réflexe sécuritaire. Il est possible que la concurrence internationale n'ait de sens qu'au sein d'un espace économique homogène. La régionalisation répond aux besoins de marchés suffisamment larges, en évitant les inconvénients de la concurrence mondialisée.

## Bibliographie

## Bibliographie

- Adda, J. (1996), *La mondialisation de l'économie*, La Découverte, Paris.
- Aglietta, M., Brender, A., Coudert, V. (1990) *Globalisation financière*, Economica, Paris.
- Bairoch, P. (1996), *Globalization myths and realities*, in *States Against Markets*, Routledge, New York.
- Barre, R. ? Fontanel, J. (1991), *Principes de politique économique*, PUG, Presses Universitaires de Grenoble.
- Bourguinat, H. (1995), *La Tyrannie des marchés*, Economica, Paris.
- Boyer, R. (1995), *Mondialisation au-delà des mythes*. La Découverte, Paris.
- Boyer, R., Drache, D. (1996), *States Against Markets. The limits of organization*, Routledge, New York.
- Braudel, F. (1979), *Civilisation nationale, économie et capitalisme*, Armand Colin, Paris.
- Brunel, S. (1995), *Le Sud dans la nouvelle économie mondiale*, PUF, Paris.
- Cohen, E. (1996), *La tentation hexagonale : la souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Fayard, Paris.
- Colard, D., Fontanel, J. Guilhaudis, J-F. (1981), *Le désarmement pour le développement : dossier d'un pari difficile*, Fondation pour les études de défense nationale.
- Cotis, J.P., Quinet, A. (1977), Les ressorts de la puissance économique américaine, *Revue Française de Géoeconomie*, n°2.
- Eisner, R. (1994), *The Misunderstood Economy*, Harvard Business School, Boston.
- Englehard, P. (1996), *L'homme mondial. Les Sociétés humaines peuvent-elles survivre ?* Arléa, Paris.
- Epstein, G. (1996), International capital mobility, in *States Against Markets. The limits of organization*, Routledge, New York

- Feldstein, M., Horioka, C. (1980) ; Domestic Saving and International Capital Flows, *Economic Journal*, 90, June.
- FMI (1997), *Bulletin*, Volume 26 ? September.
- Fontanel, J. (1979) *Ecologie, économie et plurigestion*, Entente, Paris
- Fontanel, J., Smith, R., 1991. A European defence union? *Economic Policy*, 6(13)
- Fontanel, J. (1993), *Economistes de la paix*, PUG, Presses Universitaires de Grenoble
- Fontanel, J., Bensahel, L. (1993), *La guerre économique*, Arès, Défense et Sécurité, 13(2).
- Fontanel, J. (1995), *Economics of Disarmament*, in Handbook of Defence Economics, North Holland, Amsterdam.
- Fontanel, J. (1995), *Organisations économiques internationales*, Masson, Paris.
- Fontanel, J., Gaidar, E. (1998), *L'avenir de l'économie russe en question*, PUG, Presses Universitaires de Grenoble.
- Fontanel, J. (1999), *La globalisation, un monde prospère de paix ou un monde de dominations et d'exclusions ?*, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1999
- Fukuyama, F. (1989), The end of History, *The Public Interest*, Washington.
- Friedman, H. (1991), New wines, new bottles : the regulation of capital on a World Scale, *Studies in Political Economy*, Autumn.
- Glyn, A. (1986), Capital Flight and exchange control, *New Left Review*, 155.
- Heilleiner, E. (1996), Post-globalization, in *States Against Markets. The limits of organization*, Routledge, New York
- Johnson, H.G. (1965), An economic theory of protectionism tariffs bargaining and the formation of Customs Unions, *Journal of Political Economy*.
- Krugman, P. (1994), Competitiveness, a dangerous obsession, *Foreign Affairs* 73(2).
- Kennedy, P. (1995), *The rise and fall of the Great powers*, Random House, New York.
- Krugman, P. (1991), *Geography and Trade*, MIT Press, Cambridge.
- Krugman, P. (1996), *Le libre-échange, une solution de second rang*, Problèmes économiques, September.
- Luttwak, E. (19095), *Le rêve américain en danger*, Odile Jacob, Paris.
- McMillan, C. (1996), Shifting technological paradigm, in *States Against Markets. The limits of organization*, Routledge, New York
- Meade, J.E. (1955), *The theory of custom's union*, North Holland, Amsterdam.
- Ohmae, K. (1993), The rise of the region state, *Foreign Affairs* 71(2).
- Ohmae, K. (1995), *The end of the Nation-State*, The Free Press, New York.
- Pilhon, D. (1995), Les mutations du système financier international, Cahiers Français, n°269. ?
- Porter, M. (1990), *The competitiveness of Nations*, McMillan, New York.
- Quermonne, J-L. (1997), Vers un gouvernement économique européen, in *Crise et puissance*, Espace Europe, Grenoble.
- Reich, R. (1992), *The Work of Nations*, Vintage Books, New York.
- Sachs, J.D. (1995), Consolidating capitalism, *Foreign Policy*, Spring.
- Strange, S.(1986) *Casino Capitalism*, Blackwell, Oxford.
- Thurow, L.C. (1992) *Head to Head*, Morrow, New York.
- Viner, J. (1950), *The customs Union Issues*, Carnegie Endowment for International Price, New York.

Weitzman, J. (1982), Increasing Returns and the Foundations of Unemployment Theory, *Economic Journal*, 92, December.